



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0752

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des associations membres de la commission**

service : **Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0752**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des associations membres de la commission**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0397 en date du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a procédé à la création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées. Il a également précisé les trois critères de sélection des associations susceptibles d'être désignées au sein de ladite commission, soit :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap et à au moins plusieurs communes de l'agglomération,
- la diversité des types de handicaps représentés (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental),
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission.

Les associations de l'agglomération lyonnaise remplissant ces différents critères ont été sollicitées par un appel à candidature auquel 22 d'entre elles ont répondu favorablement pour siéger à la commission. Il est donc proposé de désigner comme membres de la commission intercommunale d'accessibilité les associations et les collectifs d'associations ayant fait acte de candidature, soit :

Associations représentant plusieurs types de handicap :

- collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (Carpa),
- Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH),
- Association de malades et handicapés (AMH) ;

Associations représentant des personnes sourdes et malentendantes :

- collectif d'associations : Coordination lyonnaise des associations de sourds (Clas),
- Prismavilla,
- Association lyonnaise des familles d'enfants déficients auditifs (Alfeda), délégation du Rhône de l'Union régionale des associations de parents et d'enfants déficients auditifs (Urapeda) ;

Associations représentant des personnes aveugles et malvoyantes :

- comité Louis Braille,
- Association Valentin Haüy,
- collectif d'associations : Point de vue sur la ville ;

Associations représentant le handicap moteur :

- Association des paralysés de France (APF),
- Association régionale Rhône-Alpes des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC) ;

Association représentant le handicap psychique et mental :

- Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei),
- Union nationale des amis et familles des malades psychiques (UNAFAM) ;

Associations représentant les personnes âgées :

- Union française des retraités / association du Rhône des retraités militaires et de leurs veuves (UFR),
- Fédération nationale des plus grands invalides de guerre (FNPGIG) ;

Associations représentant des handicaps spécifiques :

- France Alzheimer Rhône,
- Association des personnes de petites tailles ;

Associations de représentants d'usagers :

- Pour la Cité humaine-Les droits du piéton,
- (se) Déplacer autrement dans la région lyonnaise (Darly),
- Union des comités d'intérêts locaux (UCIL),
- Confédération nationale du logement (CNL) ;

Association ressource :

- Centre du Rhône d'information et d'action sociale en faveur des retraités, personnes âgées et personnes handicapées (CRIAS - Mieux Vivre).

Afin d'assurer la participation active de ces associations dans les quatre sous-commissions (voirie et espaces publics, transports publics, logement, établissements recevant du public), il est proposé que chaque collectif d'associations désigne 4 représentants et chaque association 2 représentants.

Il est également proposé que cette nouvelle commission puisse intégrer au cours de sa première année de fonctionnement de nouvelles associations.

Par ailleurs, conformément à la délibération n° 2008-0397 en date du 15 décembre 2008, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Nomme les associations listées ci-dessus en tant que membres de la commission intercommunale d'accessibilité.

2° - Approuve :

a) - le principe d'affecter deux sièges aux associations et quatre aux collectifs d'associations,

b) - la possibilité d'intégrer au cours de la première année de fonctionnement de la commission intercommunale d'accessibilité de nouvelles associations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.